

Reçu en préfecture le 06/11/2025



ID: 031-200023596-20251024-DP446\_25\_PUB-DE

## Toulouse, le 24 octobre 2025

### Décision prise par le Président de Réseau31

#### n°DP446 - 2025

# Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Vu** l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la réalisation de prestations d'acquisition de photocopieurs assorties de prestations de maintenance et solutions logiciels ;

#### décide

**Article unique** : de mener une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder à la réalisation de prestations d'acquisition de photocopieurs assorties de prestations de maintenance et solutions logiciels.

Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation Le Vice-Président